

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez M. Degouve-Deunencques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, | Hors du département
32 francs pour 6 mois, | du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. | plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 24,					
PAR RICHARD PÉRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	11 deg. dessus zéro.	50 degrés.	702 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 heures.	11 heures.	7 heures.	Plaine lune.		
14 m.	56m.27	47 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 24 mai 1840.

REVUE DE LA SEMAINE.

Réforme. — M. Thiers. — M. Barrot. — La gauche dynastique. — La banque de France.

Les peuples ne gardent pas seulement le souvenir des victoires, ils se souviennent encore de leurs défaites ; les batailles d'Azincourt et de Poitiers, la journée des Eperons resteront dans l'histoire aussi profondément écrites que les plus brillants combats de la monarchie et de la république. Quand les peuples disent : Nous avons triomphé sur tel ou tel champ de bataille, ils expliquent peu quelle manœuvre amena le succès, car la victoire leur paraît toujours naturelle ; quand ils avouent qu'ils ont été battus, ils disent toujours comment, ne fût-ce que pour sauver leur amour-propre, et alors ils flétrissent sans pitié les traîtres et les lâches. Demandez aujourd'hui dans le peuple comment ont été gagnées les batailles de Marengo et d'Austerlitz, on l'a oublié ; demandez comment ont été perdues celles de Leipzig et de Waterloo, tout le monde vous le dira.

Cette semaine une bataille, qui pour être morale n'en est pas moins sérieuse, a été livrée entre le peuple et les oligarques qui le mènent, et le peuple a été battu. Demandez-lui pourquoi, il vous répondra : M. Thiers nous a trompés, M. Odilon Barrot et la gauche dynastique ont passé à l'ennemi.

Oui, pauvre peuple, tu as été battu, et M. Thiers, qui se dit le fils de la révolution, a renié sa mère. Est-ce que par hasard l'admiration qu'il professe pour Napoléon lui aurait inspiré le désir de l'imiter précisément en ce qu'on lui reproche ?

Une grenouille vit un bœuf
Qui lui sembla de belle taille.

Vous savez le reste.

la pécore
S'enfla si bien qu'elle creva.

Il n'y a pas de géant qui puisse y résister ; quiconque voudra enchaîner la révolution sera brisé par elle. Mais les parvenus sont oublieux ; quel droit avaient donc M. Thiers, et avec lui tous les combattants de juillet, pour faire une révolution, s'il n'y a de droits que ceux que la loi a reconnus ! Renversez dans les fossés de la Bastille la colonne de Juillet que vous venez d'élever, brisez la statue de la Liberté qui la surmonte, car ceux-là étaient des rebelles qui ont pris les armes et détrôné Charles X ! Soyez conséquents avec vous-mêmes, et après avoir dit que la souveraineté du nombre est une absurdité, proclamez le despotisme et la royauté absolue.

Vous nous renvoyez, pour toute réponse à nos pétitions, au travail et à l'ordre. Oui, sans doute, nous le disons comme vous, le travail rend les peuples heureux ; mais nous ajoutons, contrairement à vous, que ce bonheur n'existera que lorsque des institutions auront organisé ce travail et en auront réparti plus justement les fruits ; et ces institutions la réforme doit les amener.

Vous l'excluez en vain de votre programme, la réforme viendra un jour malgré vous, par un progrès, lent peut-être, mais irrésistible. Prenez garde, lorsque les habitudes toutes parlementaires et pacifiques des pétitions entrent dans l'esprit d'un peuple accoutumé à recourir aux armes pour se faire justice quand on ne la lui rend pas, prenez garde de le dégoûter de ces mœurs nouvelles en lui faisant comprendre qu'elles sont impuissantes.

Dans ce débat qui pour la chambre seule n'était pas solennel et auquel huit millions d'hommes déshérités par la loi attachaient un si grave intérêt, M. Odilon-Barrot et toute la gauche dynastique ont gardé un coupable silence.

C'était donc un leurre, une piperie, une trahison que cette formation d'un comité de réforme électorale ? Il était donc créé pour diviser les forces ? Les résolutions qu'il avait prises, qui donc les a dites ? les bases de réforme qu'il avait posées, qui donc les a proclamées ? les principes qu'il avait adoptés, qui donc les a défendus ?

Qu'est-il donc arrivé depuis que M. Barrot et la gauche ont formé le comité ? Une révolution a-t-elle éclaté et atteint le but où nous tendons ? La prospérité des intérêts matériels est-elle devenue si grande que l'enivrement de la satisfaction ait fait oublier les droits politiques, sauvegarde naturelle dans les mauvais jours ?...

Les huit millions de citoyens privés de leurs droits se sont-ils levés en masse, le sabre au poing, pour réclamer ces droits, et la gauche, animée d'un énergique courage, refuse-t-elle à la force ce qu'elle accordait à la légalité de la pétition ? Eh non ! M. Odilon Barrot est arrivé un peu plus près du pouvoir, et il a craint de briser la planche qui doit lui servir de pont. Il a renié tous ses principes comme un bagage trop pesant pour marcher à la conquête.

Et maintenant jugez ce que valent les Thiers et les Barrot et leurs adhérents ; descendez au fond de ces consciences, portez-y le flambeau de l'expérience acquise dans cette séance mémorable, non point par la grandeur de la lutte, mais par l'enseignement qu'elle donne. N'est-ce pas que l'ambition cuirasse bien le cœur et ferme bien les yeux, pour que ces hommes qui abandonnaient le drapeau défendu par eux durant dix années, qui se taisaient lâchement, n'aient pas vu que tous les regards se portaient sur eux, n'aient pas compris quel nom l'on peut conqué-

rir quand on fuit au moment de la lutte ! Le voile se déchire enfin tout entier ; cette gauche dynastique apparaît telle qu'elle est, sans conviction et sans moralité.

Mais ce n'était pas assez que la gauche dynastique assistât silencieusement à l'immolation de ce qu'elle a dix ans défendu, elle devait encore entendre sans rougir, sans se lever, des détails de corruption. Elle devait savoir comment ses nouveaux amis achètent le silence de leurs adversaires ; elle a pu étudier le tarif des consciences, et connaître l'égout où se va perdre l'or des fonds secrets qu'elle a si généreusement votés.

On a reproché aux légitimistes de n'avoir rien appris et rien oublié ; la gauche ne s'est défendue de cet excès que pour tomber dans un autre ; en fait de corruption, elle a tout appris ; en fait de pudeur, elle a tout oublié.

C'est souvent à l'épreuve difficile de l'exercice du pouvoir que les réputations succombent et montrent ce qu'elles avaient de faux et d'usurpé ; la gauche dynastique meurt déconsidérée sur la route, avant même d'être arrivée.

— La chambre, qui venait de repousser le peuple demandant des droits politiques, devait refuser au commerce moyen et à la petite propriété la faculté de jouir des bienfaits du crédit public. Les privilèges politiques appellent les privilèges matériels, et leur agglomération devient la base et le lien de cette oligarchie qu'on s'efforce de créer et qu'on décore pompeusement du titre de gouvernement parlementaire.

En vain tous les organes de la presse ont fait entendre des vœux de réforme et d'organisation nouvelle ; en vain ils ont démontré combien pouvait gagner le pays à changer les bases d'une institution aussi puissante sur le crédit public que la banque de France ; en vain, s'imposant un silence pénible sur les théories de ce crédit dans l'avenir démocratique de la France, des hommes à la parole puissante ont-ils mesuré leurs vœux aux forces de la chambre et ne lui ont-ils demandé que des réformes matérielles dont le résultat ne peut être douteux, la chambre n'a point osé faire un pas. Les hommes qui jouissent de tous les privilèges se les confirment à eux-mêmes ; puis, s'enveloppant dans leur immutabilité, ils regardent passer la civilisation qui grandit, le commerce qui lance ses navires sur des mers toujours nouvelles, l'industrie qui progresse, qui se perfectionne et s'implante en conquérante dans un pays agricole, et ils restent tranquillement en arrière, ramassant les débris laissés sur la route dans ce grand mouvement. Nous ne voulons pas rentrer dans la discussion de la loi. Nous avons expliqué nos idées sur les réformes immédiatement applicables ; nous avons suivi pas à pas la discussion dans la chambre et analysé les discours des orateurs. Nous n'avons plus qu'un mot à dire sur l'avenir des banques.

Napoléon disait au conseil-d'état que la banque de France n'appartenait pas seulement aux actionnaires, mais qu'elle appartenait aussi à l'état, et il avait raison. Mais à cette époque le calme commençait seulement à renaître, le crédit n'existait pas, l'argent était cher parce que le manque de confiance le rendait rare, et la pensée du consul, arrêtée dans ses développements par l'impossibilité matérielle du moment, restait à mi-chemin d'une vérité qu'il avait entrevue sans doute, mais qu'il était impossible de réaliser. Nous n'hésitons pas à le dire, les banques doivent appartenir à l'état ; lui seul doit battre monnaie et combiner les émissions de sa monnaie métallique, moyen de circulation dispendieux, et les émissions de sa monnaie de papier, moyen de circulation économique. Nous ne voulons pas dissimuler les embarras de cette immense innovation ; mais si l'on veut réfléchir que nous avons un service financier organisé sur une large échelle, qui, partant de la capitale où le ministère des finances représente sa tête, s'étend comme un vaste réseau de veines et d'artères dans toutes les parties de la France, dans chaque département, dans chaque commune, on reconnaîtra que la portion la plus difficile est déjà faite, et qu'il s'agit, non pas de créer, mais d'organiser, de développer ce qui est, pour l'appliquer à des besoins nouveaux.

Avec ce système, les banques départementales peuvent être immédiatement organisées, et les banques agricoles, si difficiles, si dangereuses jusqu'à ce moment, deviennent réalisables. Le grand inconvénient de la durée des termes disparaît. On a dit, en effet, que les banques agricoles étaient impossibles, parce que les propriétaires ayant besoin d'une année pour recueillir la semence, il leur faudrait une année de terme. Mais ce cas est extrêmement rare, et le dépôt des récoltes fait dans les greniers du département, absolument comme on envoie aujourd'hui des marchandises à la vente en consignation, assurerait les créances plus rapidement et à moins de frais que les hypothèques. Tout pourrait être vivifié, commerce, agriculture, industrie, et ces trois agents pleins d'activité constitueraient une puissance publique d'autant plus grande qu'elle reposerait sur le bien-être des peuples.

On nous dira peut-être qu'en mettant les banques dans les mains du gouvernement, nous créons un monopole en sa faveur et nous lui donnons une force immense dont il pourra abuser ; que, maître de la fortune du pays, il sera maître de sa liberté. Nous répondrons à cela que le monopole, quand il est exercé par la tête au profit du corps,

n'est plus un monopole, mais une administration. Quant à la seconde objection, nous pensons que les banques commerciales, agricoles, manufacturières, largement développées et mises dans les mains du gouvernement, toucheraient à trop d'intérêts pour que le pouvoir pût en abuser sans être immédiatement renversé.

Toutefois, comme l'épreuve serait toujours déplorable par ses résultats, nous voudrions voir l'élément populaire entrer largement dans le gouvernement qui dès lors n'aurait intérêt qu'à organiser la liberté et non à la détruire, et voilà pourquoi nous appelons de tous nos vœux une réforme politique, premier principe d'où doivent découler toutes les réformes sociales. K.

Le journal ministériel du soir publie les dépêches télégraphiques suivantes :

Toulon, 20 mai.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine et à M. le président du conseil.

Le Tartare, parti d'Alger le 17, vient d'arriver.

L'armée a forcé, le 12, le col de Teniah, défendu par 6,000 hommes d'infanterie, dont 2,500 réguliers, et enlevé un grand nombre de redoutes et de retranchements qui ont tous été pris d'assaut avec l'énergie la plus remarquable. L'armée d'Ab-el-Kader a été mise en déroute.

Le 14, l'armée était encore à Teniah.

Toulon, 20 mai 1840, 9 heures du matin.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

Voici quelques détails que je puise dans des lettres particulières d'Alger. On espérait occuper Medeah le 18. On dit que c'est la division de M. le duc d'Orléans qui a attaqué de front le col de Teniah.

Le 24, le 2^e léger, les zouaves et les tirailleurs de Vincennes, en avant, ont éprouvé d'abord une grande résistance ; mais une charge faite à propos par le prince royal lui-même, à la tête des 23^e et 48^e de ligne, a décidé l'affaire et mis en fuite l'ennemi, qui a laissé deux canons.

M. le duc d'Aumale a chargé, le sabre au poing, en avant des grenadiers. Nous avons eu 50 hommes tués et 150 blessés.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous vous avons adressé hier une partie des documents que le Tartare nous a apportés d'Alger. Les informations de nos correspondants étaient puisées à bonne source, et toutes les lettres qui nous ont été communiquées aujourd'hui contiennent les nouvelles du passage du col de Teniah (d'après la dépêche du maréchal, nous n'y aurions eu que 20 hommes tués et 70 blessés), celle de la prise de Medeah et les fâcheux événements arrivés dans les environs d'Alger. Voici les renseignements que nous n'avons pu vous transmettre hier.

ALGER, le 17 mai. — Il semble que le maréchal ait voulu tenir un pari contre Abd-el-Kader pour savoir lequel des deux resterait plus long-temps en campagne. Les Arabes ne doivent ordinairement que vingt jours consécutifs de service, et M. Valée espérait sans doute que les contingents fournis par les tribus et arrivés le 20 avril se retireraient le 10 mai ; il n'en a pas été ainsi ; l'émir garde tout son monde et ne laisse partir personne ; ce que voyant, le maréchal a enfin quitté le pays des Hadjoutes où il s'est promené 15 jours, a forcé le col de Teniah, et nous apprenons aujourd'hui qu'il est entré à Medeah, d'où il doit venir à Miliana. Ira-t-il montrer le drapeau français dans les vallées du Chélif comme il l'annonçait dans son ordre du jour ? C'est ce qu'on ne peut prévoir.

Certes, la France est assez riche en hommes et en argent pour triompher de tous les obstacles quand on le voudra ; elle peut détruire la nationalité arabe, en s'emparant d'Abd-el-Kader mort ou vif ; mais on ne le veut pas sérieusement, car alors plus de guerre, plus d'hommes de cour à pousser, plus de grades, de décorations à prodiguer, plus de pompeux bulletins à faire.

Si la campagne de 1840 se termine par la prise de Miliana, nous aurons dépensé des hommes et des millions pour un résultat qu'on aurait pu obtenir, certes, avec 8 à 10,000 hommes et six jours de campagne, résultat à peu près nul, véritable déception qui peut avoir pour conséquence de dégoûter la France de la colonie. Si c'est pour cela qu'on a fait venir deux princes, mieux eût valu ne pas les déplacer. Mais nous cherchons encore à nous faire illusion, et nous espérons que la campagne ne sera pas finie là. On laissera sans doute reposer pendant quelques jours l'armée, que son séjour dans la plaine des Hadjoutes a exposée à des maladies fiévreuses, et l'on se remettra ensuite en route ; mais alors la bonne saison sera passée, les chaleurs seront trop fortes et les marches plus difficiles.

Les princes partiront d'ici le 20 ; ils ne sont pas très-contents du maréchal, et le remplacement de ce dernier suivra de près, à ce qu'on croit, le retour de M. le duc d'Orléans à Paris ; c'est une chose à peu près certaine.

Du 17 mai. — Les Arabes ont connu presque aussitôt que nous les mauvais vouloirs de la commission des crédits supplémentaires d'Afrique. Il n'en fallait pas davantage pour les rendre plus intrépides et plus tenaces. Le maréchal Clauzel avait raison de dire que nous avions des ennemis plus difficiles à vaincre à Paris qu'en Algérie. Heureusement, rien n'ébranle les colons ; plus leurs misères augmentent, plus s'accroît leur courage. Partout on cultive le fusil sur le dos. A Bouffarick, les faucheurs se sont réunis pour faire la récolte des foins, persuadés que le commandant du camp leur donnerait une garde d'observation ; mais elle leur a été assez sèchement refusée.

On nous assure que la dépêche télégraphique transmise par le maréchal Valée au préfet maritime porte qu'au passage du col de Teniah nous avons eu vingt hommes tués et soixante-dix blessés. Les Arabes se sont battus avec trop d'acharnement pour que nous admettions ces chiffres.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 21 mai. — MM. les ducs d'Orléans et d'Aumale

sont attendus, après-demain 23, dans notre port; ils ont dû partir hier d'Alger. Le *Tartare* a porté l'ordre de retenir ici les dépêches qui leur sont destinées.

La corvette de guerre *la Bergère*, commandée par M. Blanc, capitaine de corvette, est partie pour Para (Amérique méridionale).

La goëlette *la Légère*, commandée par M. Lefrapper, lieutenant de vaisseau, est retournée à Barcelonne.

Le bateau à vapeur *le Fulton*, commandé par M. Poudra, lieutenant de vaisseau, est arrivé venant de la Corse et en dernier lieu de Marseille, où il a déposé 500 hommes du 20^e léger.

AFFAIRE DE NAPLES.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous apprenons par le bateau à vapeur *le Sully*, qui a quitté Naples le 16, que le roi était subitement parti pour Messine, où l'on fait de grands préparatifs de défense. Il paraît dès lors qu'on ne compte pas beaucoup sur la médiation française pour terminer les différends qui divisent les gouvernements anglais et napolitain. Le roi doit, dit-on, passer en Sicile; va-t-il chercher à calmer les esprits, ou exécuter les plans dont cette île est menacée? On n'en sait rien.

On disait à Naples, au départ de ce paquebot, que 15,000 Autrichiens étaient partis de Milan, se dirigeant vers le royaume de Naples. Cette circonstance prouve de plus en plus que l'intervention amiable de la France n'est qu'un palliatif et qu'elle n'amènera pas un arrangement définitif.

Un quatrième vaisseau anglais est arrivé devant Naples.

Chronique Lyonnaise.

On a arrêté jeudi, dans les appartements de la mère des compagnons serruriers, un ouvrier de cette profession qui s'y était introduit à l'aide de fausses clés et qui avait déjà fait des paquets qu'il se disposait à emporter, lorsqu'un des compagnons s'est aperçu des préparatifs de vol et a donné l'alarme. Enfermé dans une chambre au troisième étage, pendant qu'on allait chercher la police, le voleur se disposait à descendre par la fenêtre à l'aide de draps, lorsqu'on l'a empêché de réaliser ce hardi projet.

Il a été reconnu pour être le nommé Peles, natif de Haanno (Prusse), déjà condamné par la cour d'assises du Rhône pour un vol commis aux Brotteaux.

— On vient de commencer sur la place Sathonay les travaux pour l'érection du piédestal qui doit supporter la statue de Jacquard.

— De fréquents incendies se manifestent aux Brotteaux, et leur intensité est si grande que toujours beaucoup de maisons sont la proie des flammes, ce qui provient de ce que, dans certains quartiers, les habitations sont bâties en planches et en briques. L'autorité prend-elle des mesures pour faire cesser ces genres de constructions? Loin de là, il s'en élève chaque jour de nouvelles; les terrains loués par les hospices sont couverts de ces sortes d'habitations. En ce moment, tout autour de l'ancien Jeu-de-Boules, il s'en construit de nouvelles, et dans le cas d'un sinistre, combien de ménages ne se trouveraient-ils pas en péril, surtout si les secours n'étaient pas plus prompts qu'ils ne l'ont été à l'incendie du Cirque! Ces baraques étant placées dans un quartier populeux, il conviendrait donc que l'autorité veillât mieux à la sûreté des citoyens.

Partisans de la liberté, nous ne voulons pas qu'on en abuse en en usant au détriment de tous; la liberté que nous voulons, c'est celle qu'a chacun de faire tout ce qui lui convient sans être nuisible à la sécurité de tous. Serons-nous écoutés de l'autorité de la Guillotière? Bien souvent nous lui avons signalé des faits, sans qu'elle ait paru y faire attention; en sera-t-il encore de même cette fois? C'est ce que nous verrons.

Nous nous sommes plaints, dans une note précédente, du peu de soin qu'on apportait au curage des fossés qui bordent les chemins et des mares qui sont en assez grand nombre dans les Brotteaux et dans la Guillotière, et d'où s'échappent des miasmes fétides qui portent atteinte à la salubrité publique. Aujourd'hui l'ancien Jeu-de-Boules devient un cloaque où s'amassent habituellement des eaux stagnantes et des immondices. Dans le temps des chaleurs, des exhalaisons nouvelles se joindront à celles déjà répandues, et augmenteront le nombre des fièvres qui, à certains intervalles, accablent les habitants. Si l'autorité municipale de la Guillotière, au lieu de mettre une telle négligence à l'entretien de cette ville, eût exercé une surveillance vraiment administrative, la commune aurait pris un tout autre accroissement, quoique déjà il ait été assez considérable. Nous le répétons, bientôt les élections vont avoir lieu; les électeurs auront à prononcer. Sauront-ils faire justice de l'incurie de leur administration?

— On a découvert, non loin de la source explorée l'année dernière, dans le lit du Doubs, par M. le docteur Ravier, un nouveau jet d'eau sulfureuse possédant des qualités identiques à celles de la source de Villers. Ce jet offre de plus l'avantage d'être continu et constamment hors de l'eau, ce qui permettra de faire des expériences plus complètes et plus suivies.

Paris, 22 mai 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La séance de samedi dernier commence à porter ses fruits. Mardi soir les conservateurs ont reparu dans les salons des ministres. Hier, ils s'y trouvaient en plus grand nombre encore que mardi.

On se rappelle qu'à l'avènement du ministère du 1^{er} mars, tout le parti conservateur déclara que jamais on ne le verrait dans les salons de M. Thiers et de ses collègues; quelques membres de ce parti poussèrent même la féroce de leur protestation jusqu'à renvoyer aux ministres les invitations à dîner qu'ils en avaient reçues; de ce nombre était M. Fulchiron; de ce nombre étaient aussi certains fonctionnaires qui connaissent fort bien sans doute le tempérament des ministres quand ils bravaient leur autorité au point de répondre à leurs politesses par une insolence. Eh bien! mardi soir, c'était M. Fulchiron qui conduisait la

phalange du parti conservateur qui s'est montrée chez M. Thiers. Cette phalange, de quoi se composait-elle? des hommes dont nous venons de parler, et qui, penauds et contrits en apparence, étaient au fond bien aises de pouvoir faire leur paix.

Comme il fallait, après tout, expliquer cette conversion qui ne nous a nullement surpris, les enfants prodiges revenus au giron ministériel déclaraient que le discours de M. Thiers dans la séance de samedi les avait complètement désarmés.

M. Thiers a eu à essuyer les compliments de ses anciens adversaires. Ils l'ont caressé, ils l'ont adulé, ils lui ont prodigué les noms les plus doux, et certes il méritait bien cette touchante ovation, lui qui a si délicatement chatouillé l'amour-propre des représentants du monopole en leur disant qu'il n'y avait en France d'autre souveraineté que celle du roi et des deux chambres. En quelques minutes, M. Thiers a regagné dans leur cœur tout le terrain qu'il avait précédemment perdu, et cela se conçoit. Comment les partisans d'un régime d'exception ne chériraient-ils pas un homme qui parle comme M. Thiers a parlé de la souveraineté nationale?

Mais, en toutes choses, il y a un revers de médaille: en toutes choses, il y a le bon et le mauvais côté. Le bon côté pour M. Thiers dans la question de la réforme électorale, c'a été les cajoleries des centres adoucis par ses formules contre-révolutionnaires; le mauvais côté, c'a été la froideur avec laquelle certains députés même de la gauche ministérielle se tiennent devant lui depuis qu'il s'est permis les étranges hérésies que la presse radicale a relevées, à défaut de députés qui en eussent fait complètement justice à la tribune.

Il est évident pour nous que la majorité de M. Thiers se déplace. M. Thiers, qui avait annoncé la prétention de tenir le juste-milieu entre la gauche et la droite, s'est laissé entraîner à droite, et c'est la droite désormais qui fera l'appoint de sa majorité. A l'avenir, cette majorité se composera des hommes du parti conservateur que la discussion de samedi a rassurés sur les intentions de M. Thiers; des députés du centre gauche qui n'ont jamais vu dans M. Thiers qu'un instrument d'importance ou de fortune politique pour eux; enfin des députés de la gauche qui, lassés de combattre avec un parti qui n'était jamais vainqueur, ont saisi avec satisfaction la première occasion de désertir qui s'est présentée à eux.

Tels sont les résultats de la séance de samedi dernier; nous venons de les exposer très-nettement. Qu'on attende seulement quelque temps et l'on verra que nous ne nous sommes pas trompés.

— On sait que le ministère a humblement confessé qu'il avait non pas subventionné, mais acheté le *Message*; mais on ne sait peut-être pas que ce journal qui, sous ses précédents propriétaires, ne couvrait pas ses frais, a encore vu diminuer ses conditions de succès depuis qu'il est devenu ministériel. Cependant, depuis que le *Message* est devenu l'organe de M. Thiers, la plupart des rédacteurs de ce journal ont vu doubler leurs appointements. Le gérant, M. Brindeau, qui n'a jamais eu d'autre besogne que de donner sa signature en blanc, touche maintenant 1,000 fr. par mois au lieu de 500 fr., et nous pouvons encore citer M. Rabou comme ayant vu porter son traitement de 300 fr. à 750 fr.

On conviendra que les nouveaux propriétaires du *Message* font les choses un peu grandement.

— Depuis trois jours que le bruit a couru dans Paris que le roi était assez gravement indisposé, on affecte de faire sortir très-fréquemment dans la journée les voitures royales. Tantôt on dirige ces voitures à l'est, tantôt à l'ouest, tantôt au midi, tantôt au septentrion. Les glaces sont levées, les chevaux vont au grand trot, et il est très-difficile de deviner quelles sont au juste les personnes qu'ils emportent. Cependant on dit dans le public que le roi est aussi bien portant que jamais et qu'on le rencontre partout.

— Il doit paraître dimanche matin, au bureau des *Publications réformatrices*, rue Lepelletier, n° 3, un compte-rendu complet des débats qui ont eu lieu samedi dernier à l'occasion de la pétition réformatrice. Ce compte-rendu sera précédé d'une préface de M. Jules Bastide, rédacteur en chef du *National*.

Nous recommandons cette importante publication à tous les hommes qui, dans ces deux dernières années, se sont occupés de la grave question de la réforme.

— Le *National*, qui déjà avait attaqué la nomination présumée du maréchal Clauzel, en remplacement du maréchal Valée, comme gouverneur de l'Algérie, avait publié encore hier un article à ce sujet. La *Presse* le reproduit aujourd'hui, en ajoutant:

« Nous croyons pouvoir rassurer le *National* et affirmer qu'il ne se trouvera pas un ministre pour contresigner la nomination de M. le maréchal Clauzel. »

— On assure que MM. les ducs de Cobourg viennent de recevoir l'ordre du gouvernement autrichien de retourner sans délai à la tête du régiment de hussards hongrois qu'ils commandent; on ajoute que pareil ordre a été donné aux autres officiers supérieurs qui étaient en congé. L'armée autrichienne voudrait-elle se constituer encore une fois sur le pied de guerre, sous le prétexte que des troubles sont sur le point d'éclater en Italie? L'évacuation d'Ancone est venue fort à propos.

— Le *Siccle* annonce que Nourri-Effendi, ambassadeur turc en France, qui s'était rendu à Londres pour y suivre ce qu'on appelle un peu pompeusement peut-être les conférences sur l'Orient, vient d'être subitement rappelé et destitué. Il paraît que Nourri-Effendi a été frappé de disgrâce pour cause d'incapacité. Il est difficile pourtant de ne pas se demander comment l'incapacité de ce fonctionnaire a ainsi éclaté tout-à-coup; il a été ministre des affaires étrangères en l'absence de Reschid-Pacha, et avant de l'envoyer en France on pouvait le juger sur ses actes, dont les effets étaient connus.

Ce qui ressort évidemment de cette disgrâce, c'est que le divan s'enfonce de plus en plus dans la voie où il s'est lancé sur les conseils de lord Ponsonby. Nourri-Effendi n'était pas assez dévoué aux intérêts de l'Angleterre: telle est la cause de sa destitution.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 22 MAI.

Avant la bourse, la rente était lourde; il y avait beaucoup d'offres à 84 95; on a fait à 84 90.

Le 5 0/0 a commencé en baisse et est tombé à 115 75. Mais sur la nouvelle que la chambre des pairs devait entendre demain le rapport de la commission pour le projet de loi sur la conversion des rentes, le 5 0/0 est remonté immédiatement à 116 30 et a fermé à 116 15. Le 3 0/0 a suivi un peu ce mouvement.

Les affaires ont été assez animées.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 21 mai.

M. PAIXHANS dit que dans cette dépense il s'agit d'acquisition de terrains pour fortifications. Il parle notamment des indemnités relatives au système de défense qui avait été projeté pour la ville de Chaumont, question qui s'est déjà plusieurs fois présentée devant la chambre.

M. ALLARD critique un passage du rapport où il est dit que la législation militaire est un dédale de désordre et d'illégalité. Il repousse ce reproche adressé à une législation qui, dit-il, est digne de tous les respects. Si il y a un blâme à adresser, ce blâme doit porter sur les ministres de la guerre qui ont irrégulièrement commencé les travaux de fortification de Chaumont; travaux que la chambre n'a pas approuvés ni autorisés, et qui sont abandonnés aujourd'hui.

M. DE RUSSIÈRES, rapporteur, reproduit les reproches qu'il a adressés à la législation militaire quant aux places fortes. Il se plaint que le décret de 1791 et la loi de 1819 sur les places fortes ne soient pas observés dans leurs prescriptions.

M. CUBIÈRES, ministre de la guerre, soutient qu'il n'y a eu rien que de constitutionnel dans la manière dont ont procédé les ministres de la guerre auxquels il a été fait allusion.

L'art. 2 est mis aux voix et adopté.

L'art. 3, relatif aux indemnités de dépossession et cession amiable dues à divers propriétaires de Chaumont, est mis aux voix et adopté.

Le scrutin sur l'ensemble du projet donne pour résultat:

Votants	233
Majorité absolue	117
Boules blanches	219
Boules noires	14

La chambre adopte.

La séance est levée à cinq heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 22 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A une heure trois quarts, la séance est ouverte. Le procès-verbal est adopté. Trois membres seulement sont dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT: Si la chambre continue ainsi, la session sera interminable. On va procéder à l'appel nominal, et les noms des absents seront inscrits au *Moniteur*. L'appel nominal ne sera pas interrompu.

M. BERGER procède à l'appel nominal qui constate l'absence de plus de deux cent cinquante députés.

M. CH. RÉMUSAT, ministre de l'intérieur, présente un projet de loi d'intérêt local et une demande de crédits supplémentaires. L'ordre du jour appelle la discussion de projets de loi relatifs à des changements de circonscriptions électorales pour la nomination des conseils généraux dans les départements. Ces projets apportent des modifications à divers cantons des départements suivants: l'Ain, l'Aveyron, le Calvados, la Charente-Inférieure, la Corse, la Côte-d'Or, les Côtes-du-Nord, la Haute-Garonne, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, la Marne, le Pas-de-Calais, les Basses-Pyrénées, la Saône-et-Loire, la Somme, l'Yonne.

La commission conclut à l'adoption de tous les projets de loi, sauf ceux relatifs à la Corse, à l'Ille-et-Vilaine et à la Somme, qu'elle propose à la chambre de rejeter.

M. VATOUT soutient que la loi n'a pas été suffisamment étudiée, et il demande au ministre de l'intérieur de retirer le projet de loi. Si, dit-il, le cabinet ne retire pas le projet de loi, je supplie la chambre de ne pas passer à la discussion des articles d'un projet de loi qui ne rétablit pas l'égalité entre les cantons.

M. LARABIT, répondant à des observations faites au commencement par M. Vatout sur son arrondissement, dit que les observations faites en faveur de Semur contre Châtillon sont justes en thèse générale (on rit), et il conclut dans le même sens que le député de Semur, par ce motif qu'il regarde comme contraire au principe de la loi de 1833 la réunion de cantons pour nommer un membre du conseil-général. Il soutient que la loi de 1833 a eu pour but d'accorder à tous les cantons un représentant.

M. DESLONGRAIS demande le rejet de ceux des projets qui violent le principe de la loi; ce sont les départements de l'Ain, du Calvados, de la Charente-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine et de la Côte-d'Or.

M. DE RÉMUSAT déclare que la question soulevée par les préopinants ne peut pas être décidée incidemment par une loi particulière; il pense que c'est là une question de principes qui ne peut être tranchée que par une loi générale sur la matière. En attendant cette modification, le ministre demande à la chambre d'adopter un projet qui améliore les circonscriptions de la loi de 1833 pour plusieurs départements.

M. VATOUT insiste pour le rejet, qui ne peut avoir aucun inconvénient, puisque l'année prochaine on peut en présenter un autre.

Après quelques nouvelles observations de MM. Larabit, Latourneille et Colomès, la chambre consultée décide qu'elle va passer à la discussion des articles.

Le premier des trois articles qui constituent chaque projet de loi est relatif au changement de circonscriptions du département. Le second et le troisième sont les mêmes pour chaque projet. Les voici:

« Art. 2. Le conseil-général du département de... modifiera, dans sa prochaine session, la composition des séries formées pour le renouvellement triennal, en exécution de l'article 8 de la loi du 22 juin 1833. Il substituera à chacune des circonscriptions supprimées par l'effet de la présente loi une des nouvelles circonscriptions ci-dessus indiquées. »

« Art. 3. Les membres du conseil élus par les circonscriptions modifiées en vertu de la présente loi cesseront leurs fonctions après la session de 1840. Il sera pourvu à leur remplacement par les assemblées électorales des nouvelles circonscriptions. Les pouvoirs des conseillers qu'elles auront élus cesseront lors du renouvellement des séries auxquelles ils appartiendront respectivement. »

« Si néanmoins il y avait lieu à remplacement avant la session de 1846, l'élection serait faite par les circonscriptions électORALES actuellement existantes. »

La chambre vote sans autre incident que quelques observations locales présentées par MM. Thil, Deslongrais et Corne, les projets relatifs à l'Ain, à l'Aveyron, au Calvados, à la Charente-Inférieure.

Sur le projet relatif à la Côte-d'Or, qui augmente l'arrondissement de Châtillon d'un membre qu'on distrait de l'arrondissement de Semur, M. Vatout, député de Semur, prend la parole et attaque cette modification.

M. PETOT, député de Châtillon, s'attache à prouver au milieu des rires de la chambre que l'importance de Semur est moins grande que celle de Châtillon; cela résulte de l'importance de la population et du chiffre des impôts qu'elle paie, aussi bien que des décisions du conseil-général. Au reste, Semur, dit-il, est tellement accoutumé à la faveur et au privilège que, quand on ne lui donne rien, il se regarde comme volé.

Un débat s'engage sur les modifications à faire, entre MM. Muteau, député de Dijon, et Rémusat.

L'article 1er est adopté, ainsi que les deux suivants, rédigés sur le modèle transcrit plus haut.

On passe aux Côtes-du-Nord.

Il est 4 heures 1/4.

On écrit de Bar-sur-Aube, 19 mai :

La tentative d'émeute qui a eu lieu samedi dernier, jour de marché, à l'occasion des nouvelles mesures, vient de se reproduire.

Dans la nuit de dimanche au lundi, un rassemblement d'une trentaine de personnes, hommes et femmes, s'est dirigé vers la maison de M. le maire, en criant : *A bas les petits boisseaux ! nous n'en voulons plus ! à bas les petits boisseaux !*

La foule des perturbateurs, voulant sans doute mettre au défi les agents de la force publique, se rendit ensuite près de la caserne de la gendarmerie ; là les cris recommencèrent comme à la porte du maire, et le cri : *A bas les gendarmes !* fut répété plusieurs fois. Éveillée par ce bruit, la brigade de gendarmerie fut bientôt prête à se diriger vers le rassemblement. Cette démonstration produisit l'effet qu'on devait en attendre. Les tapageurs battirent en retraite, non toutefois sans faire entendre de nouvelles menaces contre l'autorité.

On craint que l'inquiétude répandue par ces scènes de désordre n'empêche les cultivateurs d'amener leur grain au marché de samedi, et que ce ne soit un nouveau prétexte pour les faiseurs d'émeute. Heureusement que l'autorité avertie pourra se tenir en garde. (Gazette des Tribunaux.)

On lit dans le Commerce :

Notre correspondance particulière de Montevideo nous donne, sous la date du 14 mars, une nouvelle importante.

Arrivé devant Buenos-Ayres le 27 février, à bord de la corvette de guerre l'*Alcmène*, M. l'amiral Dupotet, par suite de l'entremise de l'agent de l'Angleterre, M. de Mandeville, aurait eu une entrevue à bord du navire anglais l'*Actéon* avec don Felipe Arana, ministre des relations extérieures de la république Argentine. Le ministre de Rosas aurait communiqué à notre amiral des propositions de nature à être soumises à l'appréciation de notre gouvernement. En conséquence, la note de don Felipe Arana a dû être expédiée en France par la *Camille* qui est arrivée à Brest le 16 de ce mois.

Ces propositions sont-elles admissibles ? Nous l'ignorons ; mais nous sommes convaincus qu'elles sont loin des bases de négociation posées précédemment par Rosas, puisque l'honorable et brave amiral Dupotet ne les a pas jugées indignes de l'attention du cabinet français. Une paix est désirable, mais seulement une paix digne et sûre.

On comprend que nous ne puissions posséder les secrets de la négociation entamée. On nous apprend seulement, d'après les confidences qui ont transpiré, que Rosas admettrait le principe des indemnités réclamées en faveur de nos compatriotes, et pour leurs droits à venir le même traitement que la France accorde aux étrangers.

Rosas rejeterait le paiement des frais de la guerre et les clauses qui placeraient notre commerce sur le pied des nations les plus favorisées.

Nous le répétons, nous ne pouvons rien garantir sur la teneur des propositions. Nous ne rapportons que des bruits ; nous ajoutons seulement qu'ils nous parviennent par des sources respectables.

An reste, nous croyons que ces propositions ont été l'objet des délibérations du conseil tenu hier par les ministres.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'AIN.

PRÉSIDENCE DE M. JURIE.

Une accusation d'un caractère triste et grave, celle de coups portés par un fils à son père octogénaire, a fait comparaître mardi, sur le banc des accusés, le nommé Leyssard (Henri), âgé de 32 ans, sellier à Nantua, dont l'affaire avait subi un renvoi à la dernière session.

La lecture de l'acte d'accusation déroule une série de sévices, de violences et d'injures dont le caractère et la gravité font une si douloureuse sensation sur l'auditoire qu'il aimerait à en douter. Ce sont des voies de fait exercées par le fils sur son père renversé de vive force sur un banc de menuisier ou retenu au lit par ses infirmités ; des réponses injurieuses aux plaintes qu'arrachaient l'impuissance et la douleur à ce vieillard paralysique, ou des menaces d'user d'un fouet et d'un fusil, qui auraient fait dire au père dégoûté de la vie : *Tire ; j'ai assez vécu.* Ces sévices auraient surtout redoublé depuis un partage anticipé des biens paternels dont l'accusé aurait prétendu avoir à se plaindre.

Les témoins sont principalement des voisins du domicile paternel. Pourtant on voit dans l'acte d'accusation que Leyssard père n'a point déposé de plainte, et qu'en avouant que son fils lui a adressé quelquefois des sottises, il affirme n'avoir jamais été frappé par lui.

Interrogé par M. le président, Leyssard nie les faits qui lui sont reprochés ; il assure n'avoir aucun grief contre son père, à propos de partage de famille ; il dit même avoir reçu quelques avantages de lui ; il prétend ne l'avoir ni frappé, ni injurié.

M. le président : Ou vous êtes bien coupable ou vous êtes bien malheureux, pour être accusé avec tant de force par la rumeur publique.

M. le président, s'adressant aux jurés : C'est la première fois que je rencontre dans ma carrière une accusation de ce genre. Un tel crime est heureusement rare dans notre société. Il n'en est que plus grave.

On passe à l'audition des témoins.

On appelle le père Leyssard, vieillard âgé de 85 ans, atteint d'hémiplegie et un peu sourd. M. le président le fait asseoir et l'interroge avec bienveillance. Le père Leyssard dépose sans

prêter serment et les yeux baignés de larmes ; son témoignage tend à l'entière justification de l'accusé. Il dit que son fils ne l'a jamais frappé, que c'est la calomnie qui a répandu les bruits pour lesquels ce fils a été poursuivi par la justice, qu'il est innocent des faits qui lui sont reprochés. Il assure même qu'il ne lui a pas dit d'injures.

M. le président : Comme père, vous pouvez pardonner ; mais le mouvement de cette générosité paternelle ne peut désarmer la justice ; si votre fils est coupable, la morale publique et l'intérêt de la société exigeraient un châtiement de ses excès.

Le père Leyssard : Tous ceux qui l'accusent ont menti.

M. le président, voyant que ce vieillard attendri ne saurait résister à son émotion, le fait reconduire à sa place. Le père, en se retournant, passe près de son fils. On veut l'en écarter.

M. le président : Laissez-le aller.

Le père va embrasser son fils avec une émotion que celui-ci partage bientôt, et qui se communique à tout l'auditoire.

Après une courte interruption qu'entraîne cette scène attendrissante, on passe à l'audition des témoins. Plusieurs d'entre eux déposent avoir vu Leyssard fils frapper son père, l'avoir entendu proférer des injures, pendant que son père était retenu au lit par sa paralysie, et le menacer quand il demandait de l'aide ou des secours ; ils répètent des propos du père qui se plaignait des mauvais traitements que lui faisait subir son fils.

Le père Leyssard, rappelé et confronté avec un des principaux témoins, soutient que tout ce qu'on dit contre son fils n'est que mensonge. Plusieurs témoins à décharge, dont l'un est un vieil ami, viennent également atténuer ou nier d'une manière absolue les faits reprochés au fils.

M. Armand, substitut de M. le procureur du roi, a reproduit et soutenu les charges de l'accusation.

Me Butavand, avocat à Nantua, a défendu l'accusé qui a déjà passé six mois en prison par suite du renvoi précédent qu'a subi son affaire.

Après un quart d'heure de délibération, les jurés ayant répondu négativement aux questions posées, Leyssard fils est acquitté.

M. le président : Leyssard, vous êtes libre ; mais la déclaration du jury ne suffit pas toujours pour effacer tous les reproches, pour rendre à un accusé la considération dont chaque citoyen a besoin ; il faut que par votre bonne conduite vous obteniez l'approbation de l'opinion publique ; surtout n'oubliez pas ce que vous devez aux larmes versées par la tendresse de votre père dans cette enceinte.

Faits Divers.

M. Placide Justin vient d'interjeter appel du jugement qui l'a condamné à deux ans de prison, dans l'affaire de Gravenand.

— Le petit-fils du général Hoche, M. Léopold des Roys, vient de partir pour l'Afrique, après s'être engagé comme simple soldat.

— Un ouvrier de Lons-le-Saunier a été condamné en police correctionnelle, à trois mois de prison, 50 fr. d'amende et aux frais pour avoir traité de *mouchard* un des principaux témoins dans l'affaire de Courlans.

— M. Duponchel cède définitivement la place de directeur de l'Opéra à M. Léon Pillet, en se réservant toutefois le logement qu'il occupe à l'Académie royale de Musique, et une somme de 25,000 fr. que le nouveau directeur doit lui payer jusqu'à l'expiration du privilège qui n'avait plus que trois ans à courir, et qui vient d'être augmenté de cinq ans, par le ministère, en faveur de M. Léon Pillet.

Nous croyons savoir que la nomination de M. Nestor Roqueplan à la direction du Théâtre-Français est chose arrêtée, si non encore signée.

Extérieur.

MEXIQUE. — Nous avons annoncé dernièrement que les provinces septentrionales du Mexique avaient proclamé leur indépendance et s'étaient constituées en république sous le titre de *république de Rio-Grande*. Cette proclamation a été faite par une convention composée de délégués de toutes les provinces du Nord et réunie à Casa-Bianca ; cette ville est située entre la rivière de Las-Nueces et Rio-Grande (ancienne province de Tamaulipas).

A ce qu'il paraît, les centralistes, sous la conduite du général Arista, s'avancent vers Guerrero, où s'était établi le gouvernement provisoire de la nouvelle république de Rio-Grande. Les membres de ce nouveau gouvernement ont aussitôt désigné Espentoso, sur la rivière de Las Nueces, comme le siège temporaire de la nouvelle république. Un corps de troupes est en marche déjà pour aller prendre possession de cette place. Le *Morning-Star*, du Texas, prétend que c'est là une véritable invasion du territoire texien, et que le gouvernement devrait s'y opposer par la force.

La goëlette mexicaine *Joven-Rosario*, arrivée de Campêche, d'où elle est partie le 29 du mois de mars, annonce que les fédéralistes étaient campés, au nombre de 600, aux environs de cette ville, et qu'ils se préparaient à en faire le siège. Chaque jour, les insurgés recevaient de nouveaux renforts. (Courrier des Etats-Unis.)

Variétés.

AGRICULTURE. — AMÉLIORATION DU DELTA DU RHONE.

(Suite.)

A tout moment on entend parler de l'excellence des terres de l'Algérie, de la fertilité des campagnes de l'Amérique du Nord. Des colons partent en grand nombre, des familles entières émigrent pour aller cultiver ces terres fortunées ; certes, nous sommes loin de vouloir en déprécier la valeur, mais nous devons que l'on nous y montre rien qui puisse surpasser la merveilleuse fertilité dont nous avons été témoin dans le delta, fertilité locale encore, il est vrai, mais qui, développée et propagée à l'aide d'une bonne méthode de culture, pourrait aisément couvrir le pays tout entier de la plus riche végétation.

Ici cependant la terre qui nous appelle est à nos portes, sur les bords d'un des plus beaux fleuves de l'Europe, sous un ciel admirable ; elle ne nous demande qu'un peu de bonne volonté et quelques efforts ; tandis que, pour former des établissements dans l'Algérie ou dans l'Amérique, il faut traverser les mers, se séparer de sa famille, de ses amis, de sa patrie ; il faut disputer les champs que l'on cultive aux féroces Kabyles ou aux bêtes sauvages du désert, et se résigner à n'acheter le succès qu'au prix de fatigues inouïes et de périls sans cesse renaissants.

Tant d'éléments de prospérité ne pouvaient cependant rester inaperçus au milieu du mouvement de rénovation qui se fait sentir de toutes parts. Les hommes éclairés qui ont habité ou parcouru ce pays ont bien vite compris les avantages qu'il devait offrir et déjà plusieurs systèmes d'amélioration ont été proposés. MM. de Lagorce, Garella, Pouille, ingénieurs en chef des

ponts-et-chaussées, qui y ont long-temps résidé, se sont livrés à des études particulières et à de longs travaux, à la suite desquels chacun d'eux a publié le plan qui lui a semblé le plus propre à en opérer la prompte et complète régénération. Le dernier entre autres, qui depuis vingt ans demeure à Arles en qualité d'ingénieur en chef du canal de Bouc, a fait de cet examen l'objet de ses recherches les plus assidues, et il les a consignées dans un remarquable travail qu'il a déposé à l'administration générale des ponts-et-chaussées. Ce travail, dans lequel se trouve développé un système complet d'irrigation pour la plus grande partie du delta, est précédé d'un mémoire qui, par l'exactitude qui le distingue et les détails dont il est rempli, peut être considéré comme le guide le plus sûr et le plus précis à consulter sur cette localité. Les propriétaires éclairés ne sont pas non plus restés inactifs : M. de Rivière a déjà plusieurs fois jeté dans le public des écrits judicieux, mais surtout M. Alphonse Peyret-Lallier, qui améliore un magnifique domaine dans la campagne d'Arles, a fait paraître plusieurs brochures où se rencontrent des vues de l'ordre le plus élevé. Ce dernier pense que la machine à vapeur pourrait être très-utilement employée à l'arrosage, et il a joint à la théorie un exemple qui a été presque aussitôt suivi avec succès par la compagnie générale des dessèchements. Il propose en outre une série de travaux publics qui changeraient entièrement l'aspect du pays, et qui tous ont le rare mérite de présenter le plus haut intérêt politique uni à l'intérêt particulier le mieux entendu.

Sans nous établir juge de ces différents systèmes, nous nous bornerons à faire remarquer que tous ont pour base unique l'irrigation, le seul, l'indispensable moyen en effet de rendre la fertilité à un sol soumis à la brûlante action d'un climat qui le dessèche. Ils ne varient entre eux que par la plus ou moins grande quantité d'eau qu'ils promettent ; sous ce rapport, celui qui en donnera dans la proportion la plus large est celui que l'on doit incontestablement préférer. M. Pouille accompagne son mémoire d'un tableau où il indique la valeur des terres avant l'irrigation et la plus-value générale qui en deviendra la conséquence. Ce calcul, donné par un homme grave, éclairé, consciencieux, impartial, qui a fait de ce travail l'occupation favorite de sa vie, peut être considéré comme une œuvre parfaitement exacte. Il pense qu'au bout de peu d'années la valeur foncière serait sept ou huit fois plus élevée qu'elle ne l'est à présent, de sorte que la localité à laquelle il propose d'appliquer l'irrigation continue, — et nous ferons remarquer que cette localité n'est qu'une portion du delta, — verrait monter à 150 ou 160 millions son chiffre actuel, qui ne dépasse guère 20 à 22 millions. Le temps, qui ordinairement limite et même le plus souvent détruit les bénéfices de l'industrie, loin de s'opposer à leur accroissement dans cette circonstance, contribuerait au contraire à les rendre plus certains et à les développer sur une plus grande échelle. Si de plus on considère que le résultat énoncé ci-dessus n'est qu'un résultat général, on comprendra facilement qu'il est des conditions exceptionnelles, des propriétés privilégiées par leur situation, où, dans le même laps de temps, la terre pourrait acquérir une valeur dix et même quinze fois supérieure à celle qu'elle représente aujourd'hui. Cet effet, dont le simple exposé paraît dès l'abord chimérique, qui heurte la plupart des opinions reçues et semble contraire aux principes les plus ordinaires de la vraisemblance, ne saurait cependant être trop répété, car il ne peut rester douteux que pour les personnes qui ne connaissent pas les merveilleux résultats de l'irrigation sur les bons terrains du Midi. Voici ce que dit à ce sujet M. de Gasparin, membre de la chambre des députés, agriculteur distingué, et possesseur d'une superbe propriété aux environs d'Orange : *Deux d'humidité multipliés par deux de chaleur font bien quatre ; mais quatre d'humidité multipliés par quatre de chaleur font seize. Voilà le Nord ; voilà le Midi quand le Midi aura accompli sa tâche.*

M. Pouille, dans le mémoire dont nous avons parlé ci-dessus, exprime la même idée en se servant d'autres expressions. « Le delta du Rhône, dit-il, qui ne serait rien encore sans l'industrie, attend donc que l'industrie, par de nouveaux efforts, le délivre de ses marais et promène abondamment sur sa surface les eaux vivifiantes du Rhône. Les bienfaits de cette eau ne seraient pas bornés comme ceux du triangle (espèce de roseau que l'on étend sur les terres pour y entretenir l'humidité, en empêcher l'évaporation et servir d'engrais) à lutter momentanément contre le sel marin. Ce sel dissous et entraîné à volonté, la sécheresse incapable d'arrêter désormais la germination, une boisson salubre partout répandue, laisseraient se régénérer la population du delta et feraient en peu de temps de cette localité un des jardins les plus riants et les plus productifs. » Et ailleurs : « Si les irrigations bonifient les terres ordinaires jusqu'à tripler leur valeur, quels résultats ne doit-on pas attendre des terrains imprégnés de sels comme le sont ceux du delta du Rhône ? »

Citons encore la statistique des Bouches-du-Rhône, afin de prouver que nous n'avons rien avancé sans le puiser à des sources authentiques et certaines. On y lit, tome IV, page 62 :

« De nouveaux canaux d'irrigation et d'écoulement, l'entretien vigilant de ceux qui existent, les bonnes méthodes agricoles mises en pratique, peuvent un jour faire de cette portion du département une des contrées les plus belles et les plus fertiles de France. »

Tel est le langage de tous les hommes qui comprennent l'importance de ce pays, les ressources qu'il présente et le développement auquel il est destiné. Mais ce n'est pas tout ; la régénération matérielle du sol amènerait nécessairement à sa suite d'autres améliorations non moins importantes, non moins générales, et dont l'influence se ferait bientôt sentir à tout l'ensemble de la contrée. Une puissante végétation vivifierait l'air que l'on y respire et ferait disparaître les miasmes fiévreux ; des eaux pures et bienfaisantes se répandraient de toutes parts et fourniraient aux habitants une saine boisson à la place des mares bourbeuses dans lesquelles ils sont trop souvent obligés d'aller chercher un breuvage nuisible ; les colons y arriveraient en foule, les fermes se multiplieraient ; les villages que l'on y rencontrait autrefois en grand nombre, et dont aujourd'hui on a de la peine à rencontrer les vestiges, se relèveraient de leurs ruines et renatiraient à leur ancienne splendeur. L'essor une fois donné, tout se réveillerait en même temps ; de toutes parts le mouvement succéderait au repos, le bruit au silence et l'activité fébrile de la vie à la froide léthargie de la mort. Alors enfin on verrait la barbarie native dans laquelle vit et meurt la plus grande partie des êtres humains qui y végètent, séparés de tout ce qui pourrait les initier aux bienfaits de la civilisation, disparaître pour toujours d'une contrée dans laquelle elle forme un triste et douloureux contraste.

BOURSE DE PARIS DU 22 MAI.

Trois pour cent	85 5
Quatre pour cent	104 90
Cinq pour cent	115 93
Actions de la banque	3483

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE ANCIENNE
ET MODERNE

DE S. DURVAL.

RUE ET PLACE DES CÉLESTINS, N° 5.

EN VENTE :

TARIF GÉNÉRAL DES ACTES DE PROCÉDURE CIVILE,
par Teulet et Urb. Loiseau. — 1 vol. in-8°, 1840.
LES CODES, par Teulet et Urb. Loiseau. — Formats in-8°,
in-18 et in-32, édition 1840.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par C.-G.
Hello. — 1 vol. in-8°, 1840.

CONCORDANCE DES CODES CIVILS ET ÉTRANGERS
ET DES CODES DE NAPOLEON, par Antoine de Saint-
Joseph. — 1 vol. in-4°, 1840.

A la librairie est joint un cabinet de lecture pour les
livres et les journaux. (Voir le catalogue général.) (8525)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, 5.

Vente par licitation, à laquelle les étrangers seront ad-
mis, en un seul lot et sur publications judiciaires, à l'au-
dience des criées du tribunal civil de première instance de
Lyon, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une JOLIE
MAISON DE CAMPAGNE, ayant cour et deux jardins à la
suite et un superbe point de vue, située en la commune et
au bourg de Caluire (Rhône), dépendant de la succession
de dame Marie-Barthélemy Jolivet, décédée épouse de
M. Jean-Louis Hurreville, rentier.

L'adjudication définitive aura lieu le six juin mil huit
cent quarante, heure de midi. (2691)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^e DARMES, NOTAIRE A LYON, QUAI DE BONDY, N° 165.

A louer dans un faubourg de Lyon.

1° UN FONDS D'AUBERGE, garni de trente-deux lits
montés et de tout le mobilier servant à son exploitation,
avec vastes écuries, remises et greniers à grains.

2° VASTES BATIMENTS avec étendages en face d'un
port. Il existe dans la cour une pompe et un réservoir d'eau
de source. Ces bâtiments seraient très-convenables pour un
entrepôt, une brasserie, un atelier de teinture ou tout autre
grand établissement.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmes, no-
taire. (2252)

VENTE VOLONTAIRE EN BLOC ET AUX ENCHÈRES
D'UN FONDS DE CAFETIER-LIMONADIER, DIT
DES TUILERIES,

Exploité par M. Bionne, à Lyon, bâtiment de l'Hôpital, à
l'angle du quai de ce nom et de la rue de la Barre.

Le mardi 2 juin 1840, à onze heures du matin, en l'étude
et par le ministère de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des
Marronniers, n° 1, il sera procédé à l'adjudication de ce
fonds, avec l'achalandage, les agencements, ustensiles,
meubles meublants et objets mobiliers qui le composent,
consistant en pièces d'argenterie, glaces de diverses dimen-
sions, comptoirs, pendules, billard, tables, chaises, tabou-
rets, vaisselle, batterie de cuisine, tente; le tout en bon
état et avec subrogation au bénéfice du bail.

S'adresser, pour les renseignements, soit sur les lieux au
propriétaire du fonds, soit à M^e Laforest, notaire, dépositaire
du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de la vente. (2333)

ANNONCES DIVERSES.

(8370) A vendre.

UNE MAISON, quai Pierre-Scize, n° 67.
S'adresser, pour le prix, chez M. Blanc, quai Saint-Be-
noît, n° 46, au 3^e étage.

(8368) A vendre.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE sur la commune de
Dardilly, à trois minutes de la grande route, et à dix mi-
nutes des eaux de Charbonnières, contenant 2 hectares 32
ares de terrain, salle d'ombrage, etc.

S'adresser rue Saint-Jean, n° 31, au 3^e étage.

(8350) A vendre.

FONDS D'HOTEL,

Situé à Saint-Etienne, sur une des plus belles places et
au centre du commerce. — S'adresser, pour les renseigne-
ments, chez M. Billian, mécanicien, rue de la Liberté.

(8373) A vendre.

UN FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, bien acha-
landé, dans une ville de préfecture, aux alentours de Lyon.
S'adresser, pour les renseignements, au sieur Froissard,
grande rue Longue, n° 6, au 2^e.

(8387) LE NOUVEAU MAGASIN DE MODES à prix fixe,
rue Sirène, n° 2, ayant brûlé cette nuit, sera fermé jusqu'à
mardi 26 mai pour réparations. Malgré ce sinistre, le pro-
priétaire prévient le public qu'il se trouve avoir au roulage
plusieurs caisses de modes venant de Paris qui le mettent
à même d'offrir comme par le passé un bel assortiment de
chapeaux, capotes et objets de lingerie. Il ose espérer qu'on
voudra bien lui continuer la confiance dont il a joui jusqu'à
ce jour.

Les objets restant en magasin, qui sont un peu ternis,
seront vendus à part et à grand sacrifice.

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent à LYON,
Chez VERNET, place des Terreaux;
CLARAZ, rue Neuve;
ANDRÉ, pharmacie
des CÉLESTINS,
Et dans les Faubourgs de Lyon:
Chez VIAL, à Vaise;
CROAT, à Saint-Just;
POUVIER, à la Croix-Rousse;
E. GATOIRE, à la Guillotière.

PATE PECTORALE SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés et autorisés par un Rapport à la Faculté de Médecine de Paris.
Pour guérir les RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, ASTHME, COQUELUCHE
et MALADIES de POITRINE. — A Paris, chez Delagrèrre, seul propriétaire.

DU RACAHOUT DES ARABES

Seul ALIMENT étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine,
Pour rétablir les CONVALESCENTS, les Dames, les ENFANTS, et toutes les
PERSONNES FAIBLES de la Poitrine ou de l'ESTOMAC.

Au dépôt général des Célestins, à Lyon.

LE RACAHOUT
ET les PECTORAUX de NAFÉ
se vendent, dans
le département, aux pharmacies de
MM. Arduin, à Amplepuis;
Tournier, à Givors;
Fayolles et Dumas, à St-Genis;
A. Michel, à Tarare;
Brigaud, à Thizy;
Ayot, à Villefranche;
Peraud, à Bourg;
Martinet, à Saint-Etienne;
Et dans toutes les villes des départe-
ments. (2736)

(8375) A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé, avec les us-
tensiles pour la fabrication des chandelles, dans un quartier
populaire.

S'adresser à MM. Prost et Phily, marchands d'huile, rue
Confort, 22.

SÉCURITÉ,

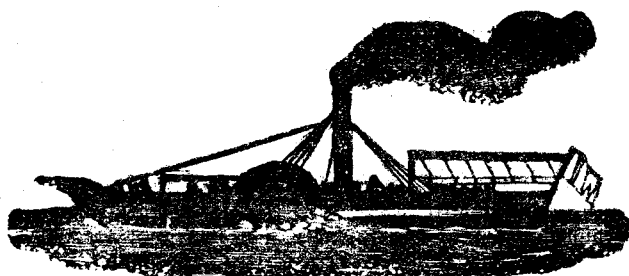
COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE,

Autorisée par ordonnance du roi, en date du 15 mars 1838.

Capital social: cinq millions de francs.

Les assurances à l'étranger sont interdites par les statuts.
L'agence générale est chez M. Roussier jenne, rue des
Augustins, 4, à Lyon. (7280)

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



Service de l'Aigle.

DÉPART TOUTS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité
de marche, leur bonne tenue et la commodité des emmén-
agements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de
Retz, n° 45. (7380)

(2782) PAPIER FAYARD ET BLAYN

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS,
ONGNONS et ORILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rou-
leaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharma-
ciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue
Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET,
place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du
Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de re-
mèdes spéciaux.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.



Départ tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin,
du port de la Charité,

POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par la supériorité de leur
marche.

Les bureaux sont place de la Charité, 26 à 30, et quai de
Retz, 42. (7365)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puis-
sant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des
virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il
détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le
plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège
dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les
maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhu-
matisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements
récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles
procurent une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec
tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont
le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent
si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage
de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place
des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (2774)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un
capital ou une rente viagère à la mort d'une personne dé-
signée, ou de se créer à soi-même des ressources pour
l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge
de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font
des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au
créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que
l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de
présenter aux épargnes des placements avantageux. Les
rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est
fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de
9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans;
de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à
80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois
par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve
de la Préfecture, n° 1. (162)

MARLEIX breveté
FABRIQUE DE **COLS**
TAILLEUR
GHEMISES
13. PLACE
PLATRE. LYON

Depuis 12 années,

M. VERNET, pharmacien, place des
Terreaux, 13, EXPÉDIE, VEND EN GROS
ET EN DÉTAIL, les EAUX MINÉRALES
NATURELLES de Chateldon, Vichy, Mont-
d'Or, Seltz, Contrexeville, Vals, Saint-Galmier,
Saint-Alban, Uriage, Bonnes, Barèges, et autres,
dont il est dépositaire, ainsi que le prouvent les
certificats d'origine de ces eaux. Il tient aussi le
dépôt des Eaux minérales artificielles gazeuses, et
les vend prix de fabrique. (2799)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou
pertes blanches les plus rebelles; et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou
en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les
occupations journalières et n'exige pas un régime trop
austère.

Prix: 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU
PALAIS-GRILLET, N° 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHAR-
MACIE CHERNEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

DÉPURATIF DU SANG. D'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur
en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions,
les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les per-
sonnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de
craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peu-
vent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie
et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de
3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux,
n° 13. (2005)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.